

Ecole élémentaire J.Y.Cousteau  
74 rue Firmin Petit  
86580 Vouneuil sous Biard  
05 49 60 44 64

**Compte rendu du conseil d'école**  
**Du jeudi 12 novembre 2015**

**Présents :**

Représentants des parents d'élèves : Mme Brencklé, Mme Bourdon, Mme Moigner, Mme Cotier, Mme Dupuis, Mme Amirault, Mme Nadal, Mme Magneron, Mme Cousin, Mme Philipponneau, Mr Thomas, Mme Toutant.

Représentants de la Mairie : Mme Faucher, Mme Roos

Délégué départemental de l'éducation nationale : Michèle Lapinte

Enseignantes : Mme Durand, Mme André, Mme Divet, Mme Jaulin, Mr Martineau, Mme Matard,

Excusés : M. l'inspecteur de l'Education Nationale, Mme Adloff, Mme Guillaud, Mme Jarry-Revuelta, enseignantes,

**L'ordre du jour a abordé les points suivants :**

- **Organisation pédagogique**

164 élèves sont répartis sur sept classes, pour neuf enseignants, selon la répartition suivante :

CP : 23 élèves, CP/CE1 : 23 élèves (12/11), CE1 : 25 et deux enseignantes, CE2 : 25, CE2/CM1 : 23 élèves (8/15) et deux enseignantes, CM1/CM2 : 23 élèves (9/14), CM1/CM2 : 22 élèves (6/16).

Le Réseau d'aide pour les enfants en difficulté (RASED) est composé d'un psychologue, Mr Bichon, et d'une maîtresse E, Mme Touati, qui remplace Mme Guichard, partie à la retraite. Mme Touati sera présente deux demies-journées par semaine durant cette deuxième période. Le psychologue scolaire peut être directement contacté en laissant vos coordonnées sur le répondeur au 05 49 46 49 19.

Le contrat de Mme Taranne, aide à la direction, est arrivé à échéance le 15 octobre. Elle sera remplacée le 1er décembre.

Deux personnes supplémentaires, en service civique, seront vraisemblablement mises à disposition de l'école à compter du 1<sup>er</sup> décembre jusqu'au mois de juin. Elles aideront les enseignants dans la mise en place d'activités pédagogiques (informatique, bibliothèque...)

- **Bilan comptable de l'année écoulée**

- Coopérative scolaire

Mme Guillaud devient mandataire pour l'année à venir.

Les comptes 2014/2015 ont été vérifiés officiellement par l'OCCE86, office central de la coopération à l'école.

Le 1/09/2014, il y avait en compte 8470 €. Le 1/09/2015, il y avait en compte 17894,46 € soit une différence de 9424,46 €. Cette différence s'explique principalement par la subvention anticipée versée par la mairie (dans le but de financer les classes découvertes) d'un montant de 7400 €.

Un bénéfice d'un montant de 1592,26 € a donc été réalisé.

**Les recettes** : 23544,41 € dont : 2806 € de cotisations parentals, 501,85 € provenant de la vente des chocolats, 1032,20 € de la vente des photos, 432,20 € de la vente des sacs, 454,60 € de la vente des carnets, et 3252,50 € de L'APE (association des parents d'élèves), 7650 € de subvention municipale.

**Les dépenses** : 14119,95 € dont : 3224,50 € pour le projet de découverte de Paris, 2504 € pour le séjour USEP à Vouneuil sur Vienne, 389,20 € pour la journée passée à Zoodyssée, 184 € pour la sortie à Bougon, 137,50 € pour la sortie CPIE jardin des sens, 486,50 € de règlement d'adhésions à l'USEP (réalisation de toutes les rencontres Usep, aide à l'organisation du P'tit Tour vélo de la Vienne, camp avec nuitées), 823,50 € de participation à l'opération Ecole et cinéma, 200 € pour le projet musique avec Symphonie(école intercommunale de musique)

Le total des dépenses pour les activités éducatives est de 9269,50 €.

## ➤ Compte USEP

La tombola Usep et le paiement des licences sont des opérations compensées (les entrées sont égales aux sorties)

Au 1er septembre 2014 , il y avait en compte 641,32 euros.

Au 1er septembre 2015, il y avait en compte 560,32 euros.

La différence de 81 euros provient du règlement d'une partie du transport vers Vouneuil sur Vienne pour le camp USEP.

## • Sécurité incendie

L'exercice d'évacuation a eu lieu le lundi 9 novembre. Il s'est déroulé rapidement. Les alarmes et fermetures automatiques des portes ont fonctionné.

## • Règlement intérieur

Deux modifications sont apportées. La première modification concerne l'article 3 Entrées-Sorties : *les vélos sont garés au fond de la cour, à côté de la bibliothèque, est modifié par Les vélos seront garés sous le porche d'entrée de l'école.*

La seconde modification concerne l'article 7 et le passage suivant : *Pour des raisons d'hygiène, de santé et de sécurité, sucettes et chewing-gum sont interdits à l'école* . La modification proposée est la suivante : Pour des raisons d'hygiène, de santé et de sécurité, sont interdits à l'école : les bonbons, sucettes, chewing-gum, gâteaux apéritifs et sucreries du type « barres chocolatées » telles que « mars », « lion », « twix »...Les fruits sont à privilégier.

Le nouveau règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

## • Projets des classes

- Dans le cadre de l'enseignement de l'Education Morale et Civique, il a été créé un conseil des délégués. Des élections ont eu lieu dans chaque classe au mois de septembre. Afin de responsabiliser les élèves au respect du matériel qui est mis à leur disposition, un budget de 100 € par trimestre a été accordé. Ce budget sera géré par les délégués pour acheter des jeux pour la récréation.
- Toutes les classes participent à *École et Cinéma* cette année, chaque classe verra 3 films.
- Quatre classes sont affiliées à l'USEP : des rencontres interclasses se mettront en place, certaines classes participeront à des rencontres départementales, les randonnées-vélos concerneront les deux classes de CM1-CM2, des échanges entre les correspondants de l'IEM de Biard et les CM1/CM2 compléteront les activités Usep.
- Des projets sont reconduits : permis piéton, permis Internet. Des séances « sécurité routière » auront lieu au printemps.
- Liaisons intercycles :
  - ✓ Liaison GS/CP : reconduction du projet *Albums en Fête*, qui permet des ateliers communs entre élèves de GS et de CP. Ce projet est concrétisé par une exposition des productions enfantines à l'ESPE, sur le campus universitaire.
  - ✓ Liaison CM2/6<sup>ème</sup> : Volonté des enseignantes d'organiser une journée de classe au collège Henry IV, sur la base d'un projet motivant pour les élèves (travail dans les salles de sciences par exemples...). Cette journée pourrait permettre de vivre la journée complète d'un collégien s'il était possible de se rendre au collège en empruntant le réseau de bus de ville.
- La visite de l'entreprise Vitalis sera renouvelée.
- Projets avec nuitées :
  - ✓ Un projet concerne des élèves de cycles 2 ( CP et CP/CE1) : 3 jours, au mois de mars, dans la structure Le loup Garou (à côté de Melle) pour travailler sur le thème du monde animal.
  - ✓ Un projet concerne les CM1 et CM2 de l'école : une classe de neige, du 11 au 16 janvier, à Suc et Sentenac (dans les Pyrénées ariégeoises).
- Projet CP/CE1 : la classe de Mme Guillaud travaillera avec Mme Sapia au printemps et présentera un spectacle de danse , à son issue.
- Marché de Noël : un marché de Noël proposera à la vente les objets fabriqués par les élèves sur

des temps de classe et des temps de garderie. Ce marché aura lieu le 3 décembre, de 16h15 à 19h00. Le produit des ventes sera destiné à financer les différents projets des classes. Ce marché se fait en collaboration avec l'APE.

- Un spectacle : *Le bal des loustics* par la compagnie Donin et les Délimelos, est offert par l'APE le mardi 15 décembre à l'ensemble des élèves du groupe scolaire.
- Les activités sportives municipalisées seront les suivantes : natation (cycle 2), patinage, kayak, équitation.
- La course des P'tits Fondus aura lieu le 17 juin 2016.

- **Point sur l'agrandissement de l'école**

- **Les gros travaux** sont terminés, restent les finitions (peintures, aménagements). Les enseignants demandent l'installation de stores dans les classes côté nord. Cette demande se justifie par l'utilisation fréquente des vidéoprojecteurs qui demandent un abaissement de la lumière.  
Mme Faucher précise que la réception du chantier s'est déroulée pendant les vacances, ce qui a créé de nombreux problèmes d'organisation entre les entreprises.
- **L'aménagement de la cour** se poursuit : les tables de ping-pong et la structure ont été installées. Pendant les vacances de fin d'année devraient être installés 4 buts multisports (financés par l'APE) ; les traçages au sol seront réalisés par les services techniques de la Mairie. Un babyfoot d'extérieur, tables de pique-nique, bancs, poubelles seront financés par la Municipalité et installés en 2016.
- **L'aménagement de la réserve sèche** de la cantine va se réaliser.
- **Le plan Vigipirate** oblige la fermeture à clé de la grille. L'installation d'une sonnette, d'un interphone et de l'ouverture commandée à distance du portail est prévue en 2016.

### **IMPORTANT :**

Cette année, 12 élèves quittent l'école à 16 reprises dans la semaine pour des rendez-vous réguliers vers des services de soin (orthophonie, SESSAD, CMPEA, CMPP). A cela s'ajoute la venue des services de soin à l'école : quatre fois dans la semaine. Nous sommes à 20 venues régulières (une moyenne de 4 par jour).

A cela s'ajoute des venues irrégulières : les collègues du RASED (M. Bichon, psychologue scolaire, Mme Touati, enseignante spécialisée). Nous accueillons cette année une étudiante en master 2 qui est présente 1,5 jours par semaine, elle est régulièrement visitée pour le suivi de sa formation. On peut ajouter également : les livreurs, un parent qui vient chercher un enfant malade...

On peut donc, sans exagération, compter au moins 5 personnes par jour qui viennent sonner à notre porte. Chaque fois, Mme Durand doit quitter sa classe pour aller ouvrir le portail. A cela s'ajoute les appels téléphoniques pendant la classe.

Mme Durand demande donc aux parents la plus grande discipline pour essayer de limiter au maximum ces dérangements : les arrivées tardives des élèves sont un vrai problème. La grille est fermée à 8h45 précise. Tout enfant arrivant après l'heure oblige Mme Durand à quitter ses élèves pour venir ouvrir aux retardataires. D'autre part, des enfants ont été trouvés seuls devant la grille fermée à clé, les parents étant repartis. Mme Durand précise l'obligation des parents retardataires de s'assurer que leur enfant a bien été pris en charge par un adulte.

Les appels téléphoniques n'ayant pas de caractère urgent, doivent être passés pendant les récréations : 10h15/10h30 et 15h15/15h30 ou de 12h à 12h30 et de 13h15 à 14h00. Les appels concernant la sortie des classes pour signaler un changement (mon enfant doit aller à la garderie ou prendre le bus...) doivent être passés au service périscolaire au 06 72 20 72 67. Chaque jour, 2 ou 3 parents appellent entre 16h00 et 16h15, autant de dérangement de la classe de Mme Durand.

- **Questions diverses**

- Il a été évoqué avec Mme Faucher les problèmes de bus que rencontrent les collégiens. Mme Faucher va contacter Vitalis pour étudier le problème.

La séance est levée à 20 heures 30.